

# Charte de la grainothèque

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- l'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échange des graines et des savoirs autour du jardinage.
- La grainothèque est basée sur le don et le troc entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.
- Il n'y a aucun abonnement à la grainothèque et il n'est pas obligatoire d'habiter à Menville pour profiter de ce service.
- La grainothèque est libre d'accès et gratuite.
- Peuvent être déposés des graines de fleurs, légumes, aromatiques, mais aussi des plants, des livres de jardinage uniquement, des outils de jardinage.
- Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais chimique.
- Seules les graines dont la provenance est connue peuvent être recueillies afin d'éviter des graines hybrides.
- Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans des sachets en papier/bocaux mis à disposition sur lesquels sont notés le nom de la variété, l'année, la date de semis et de récolte.
- Ne pas déposer des graines de plantes invasives et envahissantes.
- Il est possible de donner des surplus de sachets AB (Agriculture Biologique) achetés dans le commerce.
- La biodiversité est favorisée en plantant des espèces adaptées à notre région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.
- La grainothèque est un service offert par la municipalité de Menville qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisateurs.

**Nous comptons sur votre vigilance pour que la grainothèque conserve son éthique !**